

LE LUNDI DE PENTECÔTE

Lundi 9 juin 2014 = Lundi de Pentecôte = Journée de solidarité imposée par Gfi

Poser un congé ou travailler ?

Les salariés en mission chez un client « fermé » ce jour-là, seront dans l'obligation de poser un jour de congé (CP, RS ou RE). Les autres salariés auront le choix de poser un jour de congé ou bien de travailler 7 heures... s'ils regardent bien leur montre

Journée de solidarité = 7h

La **CFDT** rappelle (encore ? Ben oui, encore !...) que les salariés doivent travailler 7h pour la journée de solidarité, alors que la durée d'une journée de congé est de 7h24.

Comment poser 7h de congé ?

- 1/ Faire la demande d'une journée de congé par le workflow Gfi (ce n'est pas lui qui va compter les heures dans les soldes de congés)
- 2/ Saisir votre CRA de la façon suivante :
Lundi 9 juin : 1 journée CP ou RS ou RE
Préciser dans la colonne commentaires : « décompter 0,94 jour SVP »
En effet, $7h / 7h24 = 0,94$ jour (arrondi au 1/100ème)



Attention à ne pas perdre 0,06 jour !

- 1/ Vérifier votre CRA validé.
- 2/ Au mois de mai suivant (ou de l'année en cours, pour les années où le lundi de Pentecôte tombe en mai), poser un congé du même type (CP, RS ou RE) au-delà de votre solde. Ce congé sera pris sur le compteur de l'exercice suivant, puisque que celui-ci est déjà ouvert depuis le 1er mai.

CP ou RTT ?

- le lundi de Pentecôte tombe en mai :
Posez 1 CP et demandez 0,94 jour dans le CRA. Si votre compteur n'était pas à zéro avant, il va rester 0,06 jour qu'il faudra poser avant le 31 mai sous peine d'être perdu. Posez alors 1 jour (ou 0,5), dans ce cas, 0,06 seront décomptés sur l'exercice en cours et 0,94 seront décomptés sur le suivant (Opération possible à partir du 1^{er} mai). Si le compteur était à zéro, vous aurez jusqu'au 31 mai de l'année suivante pour ne pas perdre ce 0,06 jour.
- le lundi de Pentecôte tombe en juin :
Posez 1 RS ou RE et demandez 0,94 jour dans le CRA. Si votre compteur d'exercice précédent n'était pas à zéro, vous avez jusqu'au 31 août pour le solder, mais comme ci-dessus, entamez le solde de l'exercice suivant afin de ne pas perdre ce 0,06 jour. Si le compteur était à zéro, ce RS sera décompté sur l'exercice en cours, démarré au 1^{er} juin.

0,06 jour, ce n'est pas beaucoup ?

Au bout de 9 années, cela fait ½ journée de congé supplémentaire, et si le salarié quitte Gfi avant, ça fera des Euros supplémentaires sur le solde de tout compte (qui n'en veut pas ces temps-ci ?). Payez-vous un bon resto avec, et « Merci la **CFDT** ! »

0,06 jour laissé en cadeau à notre employeur, multiplié par le nombre de salariés, ça fait environ 56 000 € par an, soit une semaine de vacances à Miami dans un hôtel de luxe pour votre patron. Avez-vous reçu au moins un petit merci ?



BULLETIN DE PAIE

C'est nouveau, et c'est moins bien !

Les compteurs de temps de travail effectué en heures et en jours ont disparu !

C'est particulièrement dommageable pour le mois de mai, qui est le mois de fin de période de référence... et devrions donc avoir le nombre de jours total travaillés dans l'année écoulée...

Rendez-nous nos jours travaillés !

**C'est nouveau
et c'est moins bien !**

CARTE TICKETS RESTAURANT

C'est nouveau, et c'est moins bien !

A peine mise en service, la carte Ticket Restaurant suscite des interrogations, voire des difficultés d'utilisation. La **CFDT** a interpellé la Direction sur certains points des « **Conditions d'Utilisation** » de la carte (Voir notre communication hebdo n° 2014-05 du 9 mai) :

**C'est nouveau
et c'est moins bien !**

- Utilisation de la carte le dimanche,
- Remplacement des TR expirés
- Réactivation des cartes en opposition
- Modification des conditions d'utilisation à l'insu des salariés
- Procédure pour transformer les TR électroniques en TR papier.



De plus, nous recevons de **nombreuses doléances** des salariés concernant l'utilisation de cette carte.

- Commerces et restaurants qui n'acceptent pas ce moyen de paiement,
- Paiement plafonné à 7,50€, (Flunch)
- MacDo, seul « restaurant » alentour acceptant ce moyen de paiement,
- Dépassement du plafond (19€) : Lorsque le salarié utilise à plusieurs reprises sa carte dans la même journée et que la dernière tentative dépasse le plafond, le paiement est refusé. Mais étrangement, le lendemain le paiement est aussi refusé.

Nous récoltons actuellement ces doléances afin de les remonter à la DRH. N'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés.

Pour toutes ces raisons la CFDT demande la mise en place immédiate de de la procédure d'échange des TR électroniques en TR papier.

Suite page suivante

COURRIER INTERSYNDICAL ADRESSÉ A NOTRE PDG

Vendredi 16 mai 2014

Mesdames, Messieurs,

Les Organisations syndicales signataires émettent une protestation forte et vigoureuse sur la mise en place de la carte électronique Ticket Restaurant, et ses dysfonctionnements.

De nombreux problèmes sont remontés par les salariés, tous les jours :

- carte non activée, avec un décalage de plusieurs jours,
- carte débitée malgré un ticket « abandon débit » sur le Terminal de paiement, le salarié payant une 2eme fois en liquide ou avec une autre carte bancaire
- transactions refusées,
- grave problème de sécurité d'accès sur Smartphone, avec possibilité d'accéder à des données personnelles d'un autre utilisateur,
- de nombreux restaurants, restaurants d'entreprises n'acceptent pas la carte TR.



La Direction continue de communiquer massivement sur la carte Ticket-Restaurant, sans prendre en compte la gravité des problèmes rencontrés par les Salariés, en suggérant même à ces derniers, de manière indirecte, de se faire les VRP de la société Edenred, en lui indiquant les restaurants récalcitrants à ce système.

Le fait que GFI ne sache pas gérer une communication de crise, amplifie aussi le problème, et hypothèque la confiance que peuvent avoir les salariés dans la mise en œuvre du bulletin de paye dématérialisé.

L'image du Groupe Gfi est gravement mise en cause par l'amateurisme inacceptable dont il fait preuve dans la gestion de ce projet et les Salariés sont malmenés au quotidien.

Nous tenons à vous rappeler que les Organisations Syndicales vous avaient demandé à être partie prenante en amont dans ce projet, et avaient vigoureusement protesté notamment lors des réunions de la Commission paritaire de mars et d'avril, face à la fin de non recevoir qui leur avait été opposée par vos représentants.

Face à la présente situation, nous demandons que la Direction apporte toutes les explications nécessaires aux Salariés quant aux dysfonctionnements constatés et que, de toute urgence, une procédure d'échange du solde des cartes Ticket-Restaurant par des Tickets-restaurant sur support papier, soit mise en place.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile et vous prions de recevoir, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Catherine Lintignat
DSC CFDT



Marc Aubertin
DSC Sud GFI



Alina Tortochaut
DSC CFE-CGC



Bruno Lefevre
DSC CGT



Michel Le Gouvello
DSC CFTC



ÉLECT!ONS PROFESSIONNELLES – UES GFI INFORMATIQUE



Comme annoncé, la **CFDT** a procédé à la consultation de ses adhérents sur la question posée par Gfi, à savoir : « **Souhaitez-vous reprendre la négociation sur la base de 4 CE pour la société Gfi Informatique ?** ».

Le résultat de cette consultation est (sans surprise) très majoritairement **défavorable** à la reprise de la négociation sur cette base de découpage. Nous en avons informé la DIRECCTE.

Au-delà de ce point de blocage, la **CFDT** revendique sur d'autres thèmes :

Collèges électoraux du Protocole d'Accord Préélectoral

- ❖ Les salariés sont répartis sur deux collèges électoraux : Techniciens et Agents de Maîtrise 918 salariés, et Cadres 5.548 salariés. Pour la **CFDT** cette répartition des salariés sur les deux collèges est très inégale et la distinction entre les deux collèges n'est justifiée par aucun argument fondé.
- ❖ Au niveau du découpage des périmètres des **Délégués du Personnel**, il y a 8 périmètres sur 15, dont l'effectif TAM est inférieur à 11 salariés : Aix 1, Bordeaux 2, Douai 6, Est 4, Grenoble 1, Montpellier 4, Orléans 8, Sophia 3.
- ❖ Les cas extrêmes de Aix, et Grenoble montre l'aberration d'une telle répartition. En effet sur ces deux périmètres le seul salarié se retrouve en position d'être le seul candidat et le seul électeur. Il est légitime de s'interroger sur la confidentialité du vote. Pour dissiper tout malentendu, nous précisons que la **CFDT** est favorable au découpage des périmètres des Délégués du Personnel, tel que défini pour la société Gfi Informatique.
- ❖ Il est stipulé que la composition du **Comité Central d'Entreprise** sera établie en application de l'accord du 9 mai 2001. La **CFDT** souligne que la désignation des membres se fait sur un **collège unique**.
- ❖ L'Organisation Syndicale qui porte cette revendication de répartition en collèges distincts est la CFE-CGC. Par ailleurs, cette même organisation signe des Protocoles d'Accord Préélectorales sur des sociétés du Groupe Gfi, convenant d'un **collège unique** (cf les Protocoles d'Accord Préélectorales de Gfi Consulting d'octobre 2013, Gfi Infogen Systems, Gfi Chrono Time et Adeliior France d'avril 2014).
- ❖ **Au vu de ces différents éléments, et dans un souci de représentation des salariés équitable et efficace, la CFDT revendique un collège unique pour les élections DP, et n'est pas opposée à un collège unique pour les élections CE.**

Professions de foi

Les professions de foi seront envoyées par courrier postal aux électeurs, en même temps que leurs codes confidentiels pour le vote. Ceci satisfait l'une des revendications de la **CFDT**. Cependant, même si la **CFDT** salue ce progrès par rapport au PAP 2011, la **CFDT** déplore que la profession de foi soit identique (par Organisation Syndicale) pour tous les électeurs de l'UES, DP et CE confondus.

La CFDT revendique une profession de foi distincte par établissement
(Une pour l'élection au Comité d'Établissement. Une pour l'élection des Délégués du Personnel)



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – UES GFI INFORMATIQUE

Suite

Vote électronique

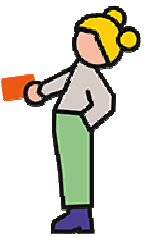
La **CFDT** déplore que la Direction impose un prestataire, GEDICOM, sans avoir, auparavant, sollicité les Organisations Syndicales. Nous ne saurions accepter un prestataire imposé par la Direction, sans aucune mise en concurrence avec d'autres prestataires.

Dans la solution technique GEDICOM, les mesures permettant d'identifier les salariés ne sont pas assez sécurisées :

- L'authentification du salarié sur Nom, Prénom, Lieu de naissance et Numéro de matricule est trop facile à obtenir.
- L'identité de l'électeur ne pouvant être garantie, le risque qu'un salarié se fasse usurper son identité, ou conteste l'enregistrement de son vote, est réel.

Si le vote au format électronique est adopté, la **CFDT** revendique les mesures suivantes :

- Améliorer les mesures techniques, pour l'instant insuffisantes, permettant de s'assurer de l'unicité des votes.
- Proposer un vote de substitution par correspondance, pour les électeurs ne pouvant accéder à un ordinateur.
- A la demande du salarié, renvoyer ses codes confidentiels exclusivement par courriel sur la messagerie gfi. Ne pas prévoir le renvoi des codes par TEXTO, est un procédé absolument pas sécurisé.
- Envoyer au salarié, par courriel sur la messagerie gfi et TEXTO (si le salarié a donné un numéro de téléphone mobile), un récépissé de chacun de ses votes avec les dates et heures du vote.
- Inscrire l'adresse IP de l'ordinateur qui a été utilisé pour voter sur l'émargement



Durée des mandats

Dans le contexte d'une ESN en général, et chez Gfi en particulier, le turn-over important ne permet pas de conserver des instances représentatives complètes sur la durée légale de 4 ans. Aussi, lors du dernier Protocole d'Accord Préélectoral de 2011, la durée des mandats a été négociée à 3 ans.

La CFDT demande que la durée des mandats soit maintenue à 3 ans, voire ramenée à 2 ans, pour correspondre à la durée des mandats CHSCT.

Bureau de vote

Les membres du bureau seront 3 salariés électeurs, volontaires et non affectés en clientèle. Pour la **CFDT**, l'employeur n'a pas à faire de discrimination entre les salariés affectés en clientèle et les autres salariés. **Tout salarié, électeur a le droit de pouvoir exercer les fonctions d'assesseur ou de Président.**

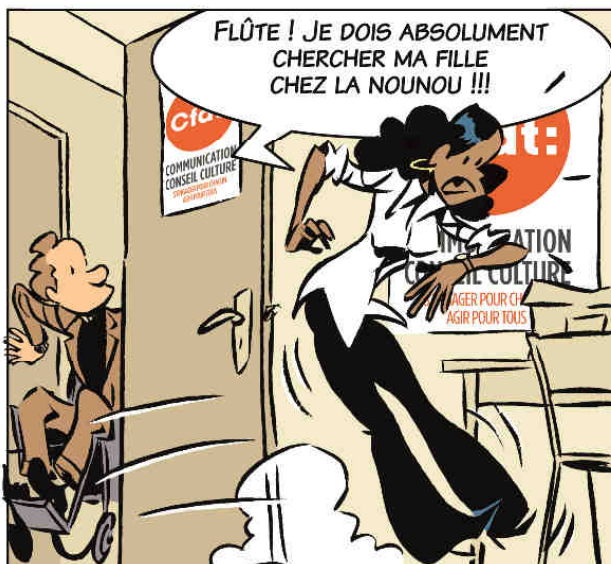
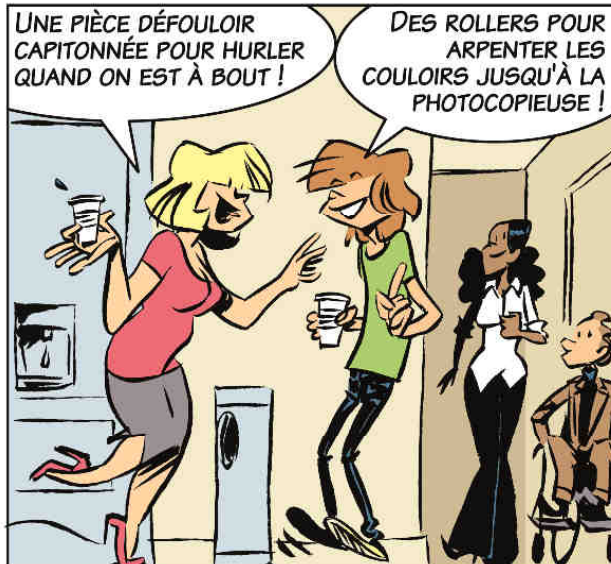
Accès aux listes d'émargement

Alors que l'accès aux émargements pendant le scrutin est prévu par le prestataire, cette option n'est pas retenue par la Direction de GFI. Or, le Code du travail autorise cet accès à des fins de contrôle du bon déroulement du scrutin (articles R. 2324-15 et R. 2314-19).

La CFDT demande que l'accès à la liste d'émargement, durant toute la durée du scrutin, soit autorisé aux candidats et aux délégués syndicaux.



SEMAINE DE LA QUALITÉ DE LA VIE AU TRAVAIL DU 16 AU 20 JUIN



SEMAINE DE LA QUALITÉ DE LA VIE AU TRAVAIL DU 16 AU 20 JUIN



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
TRAVAILER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

VOUS AVEZ TOUS DES IDÉES
POUR L'AMÉLIORER
LA CFDT VEUT VOUS ENTENDRE
POUR MIEUX VOUS DÉFENDRE



On a tous une
bonne raison
de rejoindre
la CFDT !

f3c-cfdt.fr



UNE CARTE

Votre travail, vous êtes bien placé(e) pour en parler. Mais on ne vous demande pas souvent votre avis. La CFDT le fait. **Alors allez-y ! Ensemble, on peut changer les choses !**

ou deux...

UNE IDÉE !
SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Cfdt:
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
TRAVAILER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**UNE CARTE
UNE IDÉE !**

Pour améliorer mes conditions de travail, je propose:

Ne pas jeter sur la voie publique

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - HORS UES / Gfi Chrono Time

C'est parti !

Le 1er tour de scrutin aura lieu le **lundi 2 juin 2014**.

Le vote s'effectue **par correspondance**.

Chaque salarié va recevoir le **matériel de vote envoyé à son domicile**, par Gfi le 22 mai.

Élection DUP à 2 effets :

Mesurer la représentativité des Organisation Syndicale (OS) : Si la **CFDT** obtient au moins 10% des suffrages, elle pourra désigner un Délégué Syndical (DS) **CFDT**. Ce DS pourra s'exprimer au nom des salariés et participer à la négociation des accords d'entreprise.

Élire vos représentants titulaires et suppléants.

Ne laissez pas les autres décider à votre place. Votez !

Voter c'est bien, voter pour les **Tomas RODRIGUEZ** et **Max MERCADIER**, nos candidats CFDT, c'est mieux !

Tomas RODRIGUEZ
Représentant de la Section Syndicale CFDT de CHRONO TIME.
cfdt.gct@gmail.com

ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION

DÉMOCRATIE

SOLIDARITÉ

AUTONOMIE

RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie


Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	Contact CFDT	cfdtest@hotmail.com
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaëtan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
		GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com
GFI PROGICIELS	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr		
Hors UES	COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infofen@gmail.com	

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.